

VILLE DE THUIN

Grand'Rue n° 36
6530 THUIN
Service : SECRETARIAT

Thuin, le 8 mai 2019

Aux sociétés thudiennes
participant à la Marche
Militaire Saint Roch
et au Comité Saint Roch

N/Réf. : VH/VH/0537/ 2019

Objet : Saint Roch 2019 - Remise des médailles

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous nous permettons de vous communiquer l'organisation de la cérémonie de remise des médailles :

Configuration de la place :

- installation d'un podium sur les emplacements de stationnement en bordure de la place
- délimitation des espaces «décoration» et « public » aux abords du podium

Entrée des sociétés sur la place :

- regroupement des sociétés dans le Rempart du Midi et la rue Saint-Jacques
- la première société, les Sapeurs et Grenadiers, est stationnée à hauteur de l'Hôtel de Ville, au croisement de la Grand Rue et du Rempart du Midi
- dans l'ordre du cortège du dimanche, les sociétés se mettent en marche pour rejoindre la place du Chapitre
- l'Administration communale assiste à l'arrivée des sociétés qui passent devant le podium, côté rue (face au café « Le Rapido »)
- les sociétés présentent les honneurs à l'Administration communale puis entrent sur la place, côté arcades
- disposition des sociétés en carré sur la place
- une cinquantaine de fusiliers se placeront, sur un rang, le long du mur, côté Sambre, de la place du Chapitre
- les fusiliers surnuméraires, les fusiliers et les tromblons des Sapeurs et Artilleurs, les fusiliers et les tromblons de la Compagnie Saint-Roch rejoindront le Martinet

Remise des décorations pour 60 et 50 ans de marche :

- Les jubilaires pour 60 ans de marche sont appelés individuellement par l'Echevin du Folklore
 - Ils rejoignent le podium escortés par le drapeau de leur société
 - La batterie de leur société joue un rigodon, ou un air court, en restant dans les rangs
 - Seul le marcheur jubilaire monte et reste sur le podium (ou à proximité), l'escorte retourne dans ses rangs
- Une salve fusils/tromblons après l'ensemble des 60 ans.
- Même déroulement pour les médaillés de 50 ans de marche.

Médailles de 35 ans de marche :

L'Echevin du Folklore fait l'appel de l'ensemble des jubilaires.

- Sans escorte, ils rejoignent le pied du podium où ils seront décorés par les autorités communales et se feront photographier.

- Pendant cette remise de décorations, la batterie de la société mise à l'honneur joue un rigodon, ou un air court, en restant dans les rangs
- Après avoir reçu leur décoration, les jubilaires restent à proximité du podium (entre le podium et l'œuvre de John Cornu).
- Une salve fusils/tromblons est tirée après l'ensemble des 35 ans.

Même déroulement en ce qui concerne les médailles de 25 ans de marche.

Toutes les salves sont sous la responsabilité des Officiers en charge des pelotons concernés. Pour leur bon déroulement, elles sont honorifiquement commandées par l'Officier de la société mise à l'honneur qui sera équipé d'un micro pour marquer le drill de tir.

En dehors de ces commandements, tous les tirs sont strictement interdits.

Les officiers de chaque société veilleront au strict respect de la liste des décorés et au bon déroulement de la cérémonie décrite ci-dessus.

Hommage au monument aux morts

- Les Autorités et tous les jubilaires se rendent au monument aux morts précédés par la batterie de la société mise à l'honneur qui ouvre le passage
- Les drapeaux des sociétés les accompagnent
- Carré formé par tous les jubilaires et les drapeaux
- Hommage au monument aux morts par les autorités
- Musique (sonnerie au champ et Brabançonne par la société mise à l'honneur, les Pompiers de la Ville-Haute ou les Carabiniers)

Photos de l'ensemble des décorés

Fin de la cérémonie

À toutes fins utiles, nous joignons en annexe le plan détaillant ces dispositions. Comme vous le savez, ce n'est qu'avec le concours et le respect de tous que nous réussirons à célébrer cette remise des décorations dans la dignité et le cérémonial qu'elle mérite.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les groupes se déplaçant sur la voie publique doivent, hors du périmètre interdit à toute circulation, être signalés et circuler conformément aux règles de la circulation routière. Les chars et autres remorques folkloriques utilisés lors du raclot respecteront quant à eux les prescriptions de la circulaire du SPF Mobilité datée du 22 janvier 2009.

En cas d'accident, un poste de secours est installé dans les locaux de la Croix Rouge, rue 't Serstevens, 36 (Tél : 071/59 42 70), des équipes mobiles se trouvant sur les lieux de rassemblement.

Vous souhaitant d'ores et déjà une bonne Saint Roch, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance,

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS

L'Echevin du Folklore,

Patrice VRAIE

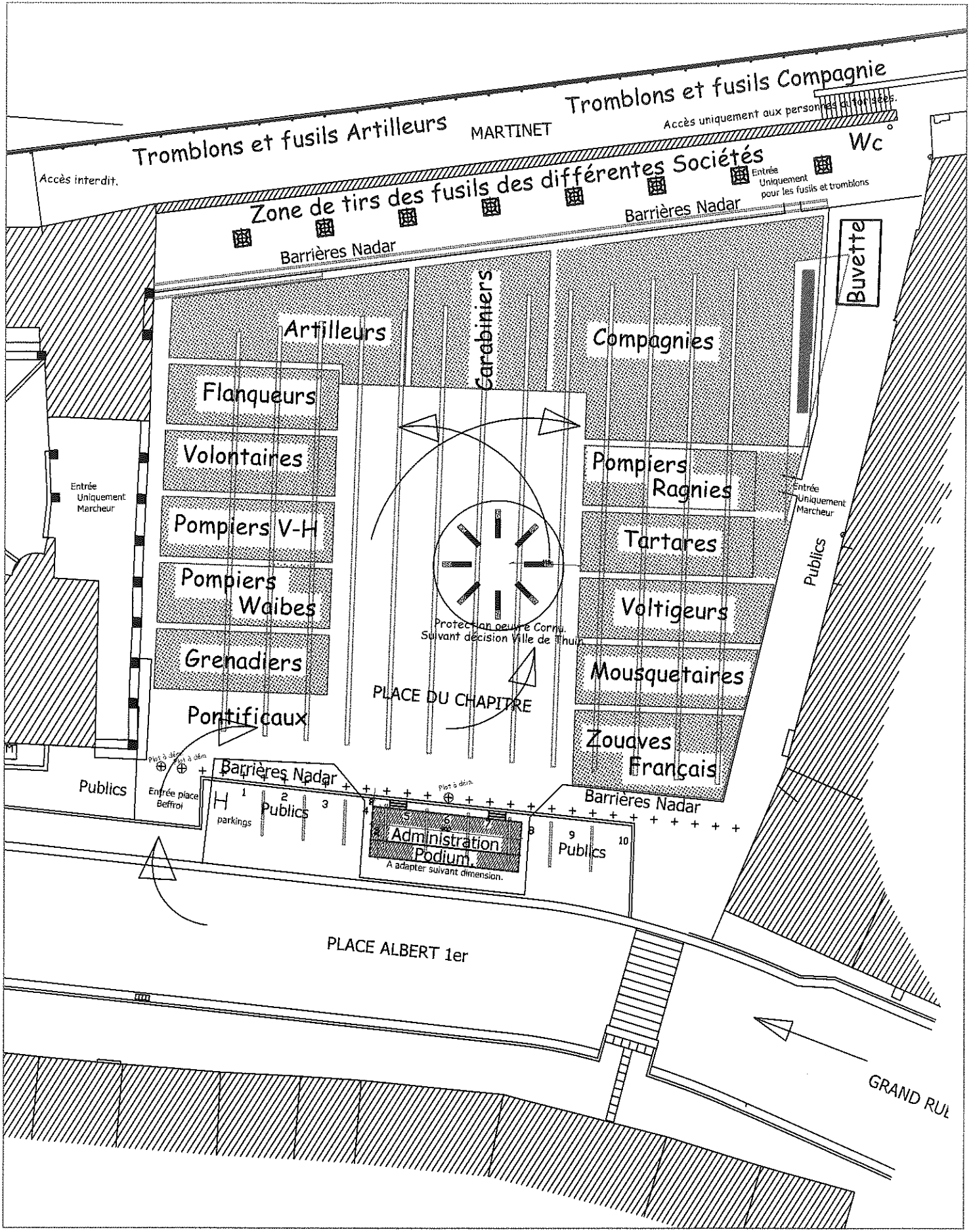
Le Député-Bourgmestre,

Paul FURLAN

Agent traitant : Vanessa HENRY, Employée d'administration, 071/55.94.08

Mail : Vanessa.HENRY@thuain.be

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Bourgmestre



Ville de Thuin - Comité Saint-Roch
Remise des décorations - 2019.